

6 L-C
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 RUE ALPHONSE KARR - 06000 NICE
940 915 291 RCS NICE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 19 juin 2025

=

L'an 2025, le 19 juin, à 19 heures,

La Société 5 L-C, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 9 RUE ALPHONSE KARR 06000 NICE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 940 008 691 RCS NICE, représentée par Monsieur Xavier BESSEAU en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la Société 6 L-C, Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 9 RUE ALPHONSE KARR, 06000 NICE au 5 BD GABRIEL GUIST'HAU 44000 NANTES à compter du 01/07/2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 5 BD GABRIEL GUIST'HAU 44000 NANTES."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Pour la société 5 L-C

